

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

Informations utiles

Pour savoir si vous pouvez poursuivre vos études dans notre Institut, vous devez effectuer des formalités et **respecter l'ordre des étapes suivantes** :

1. Vous devez demander une autorisation d'inscription.
2. Si vous obtenez cette autorisation d'inscription, **vous devez demander et obtenir un visa ETUDIANT qui sera apposé sur votre passeport.**
3. Avec le visa ETUDIANT, **vous devez venir à Nice pour effectuer votre inscription administrative avant le début des cours.**

Aucune de ces étapes ne peut être occultée.

Vous n'obtiendrez pas le visa si vous n'avez pas l'AUTORISATION d'INSCRIPTION.
Vous ne pourrez pas vous inscrire si vous n'avez pas le VISA.
Vous n'obtiendrez pas l'autorisation d'inscription si vous ne faites pas de candidature.

Précision : pour notre école, à aucun moment il n'est demandé de faire parvenir de l'argent sur notre compte. Les frais d'inscription se règlent au moment même de l'inscription administrative à Nice.

1. DEMANDE D'AUTORISATION D'INSCRIPTION

1. Tout d'abord, renseignez-vous sur l'organisation du système universitaire français et sur le titre et le contenu des Diplômes préparés (Cf. notre Site Internet, onglet « Offres de formations »).

Tous les enseignements et examens *se font en français* (écrit et oral). La pratique du français à un très bon niveau est indispensable à l'Université (**B2** en Licence et **C1** en Master).

2. Ensuite, selon que vous voulez entrer en Master 1 ou en Master 2 de la spécialité que vous avez choisie, vous devez vérifier la procédure exacte à suivre, selon votre situation, suivant *un calendrier de procédure très strict* (voir « Procédure d'inscription » onglet "Scolarité" toujours sur notre Site Internet).

3. Enfin, à la suite de la Commission pédagogique de la spécialité demandée, vous recevrez une *réponse* : une "*autorisation d'inscription*" ou un "*refus*" en fonction de l'évaluation pédagogique de votre dossier.

Seule l'autorisation d'inscription vous permettra d'entamer la procédure de demande de VISA.

Le REFUS interdit toute poursuite de démarche d'inscription.

POUR INFORMATION

Diplômes :

Il vous sera demandé *de justifier d'un premier diplôme niveau baccalauréat* (avoir obtenu au moins le diplôme d'études secondaires de votre pays). Il sera préférable d'avoir réussi à bac + 3 pour demander à entrer en Licence 3 et à bac + 4 pour entrer en Master. Cela s'explique par la différence des formations dans chaque pays.

Il faudra également veiller à ce que votre demande soit dans la continuité de votre domaine d'études.

TRÈS IMPORTANT : *Renseignez-vous à l'avance auprès du Consulat Français sur les formalités et les documents à fournir pour obtenir le Visa ETUDIANT afin de gagner du temps.*

Il vous sera demandé notamment :

- un *Certificat d'hébergement* (une personne en France certifiant qu'elle peut vous loger, ou produire un bail de location)
- de *prouver vos ressources financières* pour l'ensemble du séjour en France.

Le logement :

Les chambres en Cité universitaire gérées par le CROUS sont trop peu nombreuses, il est fortement conseillé de suivre la procédure de demande de chambre universitaire, sur le site internet du CROUS, chaque année entre janvier et mai.

Il est possible également de chercher un logement individuel.

Si vous ne connaissez personne (un ami ou parent) qui puisse rechercher pour vous ce logement avant votre arrivée, il faudra faire cette recherche vous-même avant votre arrivée à Nice, ou dès que vous serez à Nice. Dans ce cas, prévoyez un budget pour plusieurs nuitées à l'hôtel car la recherche d'un logement n'est pas facile : les loyers sont élevés, les places rares (compter à partir de 500€/ mois, selon le type de logement recherché).

Les ressources financières :

Prévoir un budget mensuel de 800 € est un strict minimum (logement, nourriture, transports, achats divers, loisirs) et même si la législation française autorise les étudiants étrangers à travailler un maximum de 964 h/an, soit 21 h/semaine, le taux de chômage dans la région niçoise ne permet pas d'envisager de réelles possibilités d'emplois pour étudiants.

2. Vous avez reçu votre autorisation d'inscription (Préinscription), vous devez procéder à votre demande de Visa Etudiant D.

L'autorisation qui vous a été accordée n'est valable que pour l'établissement qui vous l'accorde.

Exemple : vous avez été admis en Master à Metz, mais c'est Nice qui vous intéresse. Vous ne pourrez pas vous inscrire à Nice (il aurait fallu faire aussi la demande à Nice et obtenir cette autorisation délivrée par Nice).

ATTENTION !

Pour l'obtention du VISA, seule la lettre d'autorisation d'inscription fait foi de votre préinscription dans notre établissement.

Le Visa :

Immédiatement après réception de la lettre d'autorisation, vous devez demander un Visa ETUDIANT (long séjour) auprès du Consulat français (sauf pour les ressortissants de l'U.E) même si vous avez déjà un visa SCHENGEN pour un autre pays de l'Union Européenne.

ATTENTION !

Le Visa ETUDIANT est de type D, et seul ce visa permettra votre inscription

(Sauf pour les citoyens européens qui dérogent à cette obligation).

Attention aux délais pour obtenir ce visa : **entre 1 et 2 mois**. Le courrier d'autorisation vous indique des dates limites à respecter impérativement car les dates de la rentrée universitaire sont fixées et *l'inscription vous sera refusée si vous arrivez hors délai*.

La liste des documents exigés pour demander le visa vous sera indiquée par le Service des Visas.

3. INSCRIPTION DANS NOTRE EUR

Vous avez obtenu votre Visa Etudiant type D, avant de procéder à votre inscription administrative, vous devez obtenir une attestation CVEC, paiement de la Contribution à la Vie Etudiante et Culturelle, en cliquant sur l'onglet CVEC sur le lien suivant : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Pour *procéder à votre inscription administrative il faudra vous présenter physiquement entre le 23 et 31 août 2022 au bureau 254-256 de l'EUR ELMI avec les documents originaux suivants :*

- Votre **attestation CVEC**
- Votre **Passeport** avec le visa D (ou titre de séjour)
- Votre **lettre d'autorisation d'inscription (original)**
- **Vos Diplômes** et leur traduction en français
- **Certificats de langue** française et/ou anglaise
- **Tous vos relevés de notes** (bac inclus)
- **Un extrait d'Acte de naissance** (+ copie).
- **Les traductions** (+ copies de vos documents).
- 1 photo d'identité

Mode de paiement pour l'inscription : par Carte bancaire ou par virement.

AUCUN PAIEMENT EN ESPECES OU PAR CHEQUE N'EST AUTORISÉ

ATTENTION !

Pour les formalités OFII, vous devez procéder à la validation de votre Visa D, en ligne directement sur le site internet de l'OFII. Après paiement en ligne du timbre OFII, vous recevrez votre timbre et votre attestation sur votre boîte mail.